

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2023_6_5

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : 14

Votants : 18

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD AnnieObjet : Accès des véhicules de plus de 3,5T sur les voies communalesPouvoirs :Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI DanielAbsent(s) :Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean LucSecrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

- Afin de veiller au maintien de l'état des voiries et chemins, Madame la 1ere adjointe propose au conseil municipal d'interdire la circulation au + de 3,5T sur les voies suivantes :
- VC 120 au Petit Guillon
 - VC 109 au Grand Guillon
 - Chemin rural entre la VC 105 - 109 du Grand Guillon à la croix ronde
 - Chez l'Hérault

et d'interdire la circulation aux véhicules sauf service ou fournisseurs sur la voie suivante :

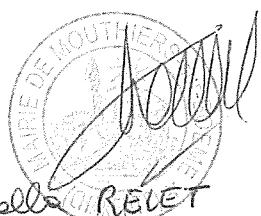
- Chemin de traverse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de limiter la circulation au 3,5t et véhicules selon la liste ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les arrêtés de voirie

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Michel CARTERET

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 18/07/2023

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au maire, M^{me} Graziella RELET